

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le mardi 12 avril 2022 à 18h30 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme Bernard en date du mardi 5 avril 2022.

Présents : Mesdames et Messieurs, BERNARD Jérôme, BOUCHARDON Mickael, BOULLE Didier, BOURJAT Laëtitia, BRUN Claude, BSERENI Stella, CHAUMONT Jean-Luc, CHIARUCCI Fabiano, ESSAYAR Khalid, GRAMATIKOFF Iwan, LEFEBVRE Jean-Pierre, MAZET Grégory, MOULIN Gilbert, PERRIN Mathieu, PETITJEAN Gilbert, REYNAUD Christelle, RIPOCHE Bernard, ROUDIER Julie, SENECLAUZE Bruno, TOURVIEILHE Max.

Absents : Mesdames et Messieurs, BARRY Francis, CARRIER Martine, FERLAY Aurélien, FRANCOIS Patrick, ORENES LERMA José, RULLIERE Yves.

Excusés : Mesdames et Messieurs, CAVROY Antoine, CHAPEL Clément, DAVID Sylvette, DELAPLACETTE Philippe, DOS SANTOS Antoine, FOUTRY Jean-Marie, GAUTHIER Patrick, GRIFFE Gérard, LAMBERT Jean-Michel, LARUE Fabrice, LEBRAT Jérôme, MAISONNAT Pierre, MAUDUIT Jean-Yvon, NAJI Driss, RAMERINI Danielle, ROBERTON Gérard, SANCHEZ Josiane, VILLARD Benoit.

Procurations :

- M. CAVROY Antoine donne pouvoir à M. CHAUMONT Jean-Luc,
- M. MAISONNAT Pierre donne pouvoir à M. BERNARD Jérôme,
- M. NAJI Driss donne pouvoir à M. GRAMATIKOFF Iwan,
- Mme RAMERINI donne pouvoir à M. BOUCHARDON Mickael,
- M. ROBERTON Gérard donne pouvoir à M. SENECLAUZE Bruno.

Assistaient en tant qu'invités : Mesdames et Messieurs Aïda BOYER, Victoria BRIELLE, Sandy BLONDAUX, Alexandre DUCOL, Mariannick MACALUSO, Laëtitia SPERANDINI.

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 37/51
○ Pour : 37
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mickaël BOUCHARDON

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER SYNDICAL SUITE A UNE DEMISSION

Il apparait suite à des changements de nominations d'élus issus du collège n°2, que les membres du Conseil Syndical doivent procéder à l'installation d'un nouveau conseiller syndical. Pour mémoire Collège n°2 est composé des délégués des EPCI à fiscalité propre.

Rappel des statuts :

Selon les statuts du Syndicat Mixte, art. 7.1 « En cas de vacance définitive d'un poste de membres du Comité Syndical en cours de mandat, celui-ci pourra pourvoir à son remplacement en procédant à une nomination provisoire parmi les adhérents afin que la représentativité de tous les collèges soit assurée entre deux assemblées.

La nomination provisoire ne deviendra définitive qu'après la ratification de l'assemblée suivante par un vote à main levée. Pendant la période transitoire, le nouveau membre du Comité Syndical ne pourra être élu au Bureau Syndical.

(...) »

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Privas dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Un nouveau représentant de la Communauté d'Agglomération ARCHE AGGLO en la personne de M. Michel Montagne devient membre titulaire au sein du Syndicat Mixte Numérian en remplacement de M. Guislain BERNARD (délibération n° 2022-04-46-DE, en date du 9 février 2022).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'installer M. Michel MONTAGNE comme conseiller syndical en qualité de membre titulaire représentant du collège n°2.

Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 12 avril 2022

Le Président,



Jérôme BERNARD